

secours. Les ressorts de sa volonté, détendus par une longue désabitude de l'empire sont impuissants à le gouverner, et son intelligence, corrompue par les images séculaires de la volupté, suscite de ses os une fumée qui l'enivre et ne lui permet pas de demander au sommeil une pureté que lui refuse le jour. Ne tournez donc point vos espérances vers le temps ; *ce temps ne vous amènera que la maturité de vos vices ou de vos vertus*. Commencez en vous, dès cette heure, le règne des choses que vous aimez, le règne du bien, si c'est le bien qui a vraiment votre amour."

Pour bien comprendre ces paroles du Père Lacordaire, faisons un peu de philosophie.

La vie morale consiste dans une amélioration de soi-même par la vertu. Acquérir les vertus qui feront de vous des hommes et des chrétiens voilà en quoi va consister votre préparation morale.

*Or qu'est-ce que la vertu ?*

Ce n'est pas seulement un instinct qui nous porte vers le bien, ni un attrait qu'exerce sur nous tout ce qui est beau et grand, ni ces dispositions passagères et intermittentes qui nous font accomplir le bien à certaines heures de notre vie ; c'est, d'après saint Thomas d'Aquin, une inclination de notre âme vers le bien sous toutes ses formes, inclination profonde, voulue, pratique, constante. *La vertu est une habitude* (1), c'est-à-dire une qualité permanente qui donne à la faculté, une facilité intrinsèque d'être mise en action. Cette facilité et cette promptitude qui constituent *l'habitude vertueuse s'acquièrent* par la répétition des actes. Le développement de nos facultés est, pour ainsi dire, entre nos mains, il dépend de nous de les laisser incultes ou de leur faire produire des fruits abondants.

Si donc nous voulons devenir des hommes, développons par notre activité, ces germes de vertu que nous pouvons avoir en nous.

*Ce travail est l'œuvre de toute la vie, mais il doit être surtout celle de la jeunesse et cela pour une triple raison.*

Dans votre âme tendre et délicate, il n'y a pas encore de mauvaises habitudes. La divine semence des vertus y

(1) Ia IIæ. q. 55 art. 3.